

<p style="text-align: center;">Orientations et objectifs de la politique agricole départementale 2010-2014</p>

- **Orientation A : Positionner l'agriculture comme un atout pour le territoire et pour les seine-et-marnais**
 - Objectif 1 : Développer la perception de l'agriculture comme un patrimoine par tous les acteurs du territoire
 - Objectif 2 : Encourager les échanges entre agriculteurs et grand public
 - Objectif 3 : Faire du Département une collectivité exemplaire en matière d'utilisation de produits agricoles locaux

- **Orientation B : Agir dans trois domaines prioritaires pour une agriculture respectueuse de l'environnement**
 - Objectif 4 : Accompagner les agriculteurs vers de nouveaux systèmes de production viables et durables, garants de la protection de la ressource en eau
 - Objectif 5 : Favoriser la conservation de la biodiversité et la préservation du paysage en zone agricole
 - Objectif 6 : Participer à atténuer les émissions de gaz à effet de serre en soutenant le développement des filières de valorisation de la biomasse

- **Orientation C : Garantir la pérennité de l'activité et des espaces agricoles**
 - Objectif 7 : Assurer la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement et le développement du territoire et limiter la consommation d'espaces agricoles
 - Objectif 8 : Affirmer la place du Département dans la gouvernance du territoire et le réseau des acteurs agricoles
 - Objectif 9 : Pérenniser et valoriser les productions et filières agricoles traditionnelles locales